

Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 36 (1974)

Heft: 2

Artikel: La sécurité n'est pas à vendre

Autor: Guidoux, Edouard

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1083861>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

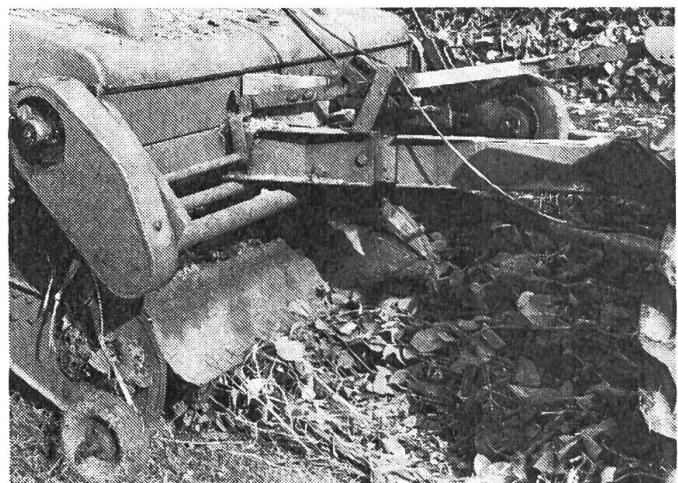
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nera périodiquement des informations et communiqués à l'intention de ses membres.

On vient d'apprendre dernièrement combien le gouvernement français attache d'importance à la culture du soja; il est prévu pour 1975 une surface de 40'000 ha et de 100'000 ha dans un proche avenir. La Suisse ne peut en aucun cas rester à l'arrière-plan. Chaque début comporte certaines difficultés à surmonter, nous en sommes conscients! Mais souvenons-nous de quelques années en arrière, lorsqu'a été introduit chez nous le trèfle blanc Ladino ou encore le maïs ou même le tabac. Pourrions-nous à l'heure actuelle nous passer de telles cultures? La sélection de graines de soja en Suisse avance à grands pas; ce travail scientifique n'est point facile car il exige de multiples croisements de souches différentes pour l'obtention de semences adaptées à nos climats. Selon l'état actuel des recherches, on



Récolte de soja à ensiler.

peut espérer obtenir d'ici 2-3 ans les premières variétés suisses.

Association suisse des producteurs de soja

Pourquoi tant d'accidents?

La sécurité n'est pas à vendre

M. E. Guidoux, président de l'AVPT, nous écrit:

Jamais autant qu'en 1973 — et particulièrement en automne 1973 — les accidents de tracteurs n'auront été aussi nombreux. Pourquoi tous ces accidents, qui sèment le deuil et la désolation dans nos campagnes?

Nous savons, par les expériences faites à l'étranger, par les démonstrations de retournement de tracteurs qui ont eu lieu, que la pose d'arceaux et de cabines de sécurité supprime les conséquences dramatiques de ce genre d'accidents. Mais les causes mêmes de ces accidents subsistent. Quelles sont-elles?

La cause la plus fréquente est la perte de maîtrise qui se manifeste lorsque le tracteur est entraîné par des charges beaucoup trop lourdes. Ce qui me permet d'affirmer que l'équipement de freinage des tracteurs et remorques n'est plus adapté aux conditions actuelles d'utilisation.

Dans chaque accident, il y a un concours imprévisible de circonstances que les appels à la prudence ne peuvent éliminer complètement. Dans ces moments difficiles, le conducteur doit pouvoir compter sur des freins efficaces et bien réglés.

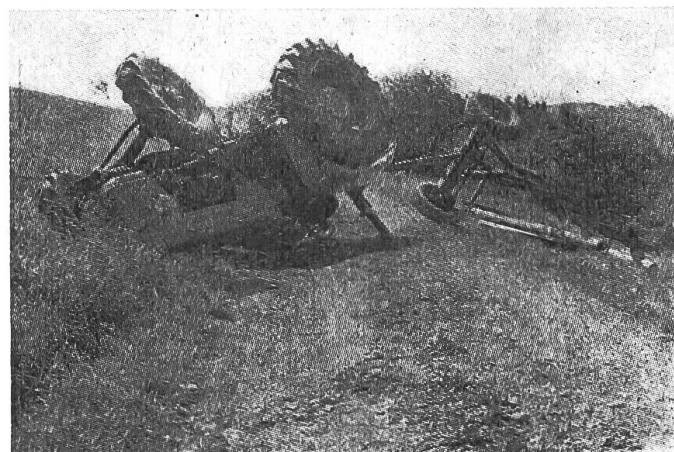
La solution idéale est le freinage hydraulique ou pneumatique simultané du tracteur et de la remorque en actionnant la pédale de frein. Ce système existe et j'en ai éprouvé l'efficacité. Le conducteur n'a pas à lâcher le volant ni à faire des mouvements désordonnés pour chercher une hypothétique cordelette qui lui assurerait le freinage de la remorque. En France, d'ailleurs, les tracteurs d'une certaine puissance et les remorques de gros tonnages doivent obligatoirement être équipés du freinage hydraulique.

J'ai beaucoup apprécié les articles de M. Jault dans les derniers numéros de la TR. Il prétend que la sécurité se vend mal. C'est un fait, mais j'aimerais préciser que cette sécurité n'est pas à vendre, car

malgré les efforts qui se sont faits de part et d'autre, l'agriculteur trouve difficilement à s'équiper. En effet, si lors de l'achat d'un tracteur neuf il désire faire l'acquisition d'une cabine de sécurité, il faut la commander spécialement; s'il désire le système de freinage hydraulique, il ne le trouvera que sur une ou deux marques, souvent monté en option avec des délais de livraison prolongés. Finalement, il renoncera à en faire l'achat.

Un fatalisme déconcertant

Dans leur grande majorité les agriculteurs acceptent cette situation avec un fatalisme déconcertant, en espérant que les accidents seront pour les autres. En voici la preuve. Lors de la dernière assemblée générale de l'ASETA (anciennement Association suisse des propriétaires de tracteurs), le 22 septembre 1973, à Sursee, les délégués avaient à se prononcer sur l'introduction dans la nouvelle ordonnance sur la circulation de l'obligation d'équiper les tracteurs neufs d'arceaux ou de cabines de sécurité. Au vote, après bien des palabres et malgré un accord unanime des délégations romandes, la majorité proposait le renvoi du projet pour une étude complémentaire . . .



Espérons que cette décision regrettable ne retardera pas l'entrée en vigueur de cette obligation qui devient plus urgente de jour en jour. En attendant, j'aimerais que chaque agriculteur prenne conscience de ses responsabilités en s'assurant le maximum de protection. C'est une contrainte qu'il doit s'imposer pour lui-même, envers ses enfants et son personnel.

Edouard GUIDOUX
Président de l'Association vaudoise
des propriétaires de tracteurs

Article paru dans «La Terre Romande»

Centre de formation professionnelle complémentaire de l'ASETA à Grange-Verney, 1510 Moudon

Liste des cours de l'hiver 1974 (fin de la liste)

Date:	Genre de cours:	No:	Durée (jours)
11.2. — 13.2.	cours de soudure autogène (1er degré)	M 3	3
14.2. — 16.2.	cours de soudure électrique (2ème degré)	** M 4	3
18.2. — 23.2.	cours sur les tracteurs	A 3	6
25.2. — 2.3.	cours sur les tracteurs (2ème degré)	AR 3	6
4.3. — 6.3.	cours sur les moissonneuses-batteuses	A 6	3
7.3. — 9.3.	cours de soudure électrique (1er degré)	M 2	3

** Ne peuvent s'inscrire à ce cours que les personnes ayant suivi un cours de soudure électrique du 1er degré.

Nous nous réservons le droit de modifier cette liste.

Pour les programmes détaillés, prière de s'adresser à l'Administration de l'Ecole Cantonale d'Agriculture de Grange-Verney, 1510 Moudon VD
Tél. 021 / 95 15 91
ou à
l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture - ASETA, case 210, 5200 Brougg AG